

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-033

## **Autorisant le maire à solliciter une aide financière auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'opération « Plan vert : Soutien à la création et à la requalification d'espaces verts »**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**CONSIDERANT** le projet de la commune de créer un jardin paysager en cœur de ville ;

**CONSIDERANT** la possibilité d'obtenir une aide financière auprès d'Ile-de-France Nature ;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1**

De soumettre un dossier de demande de subvention auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'opération « Plan vert d'Ile-de-France : Soutien à la création et à la requalification d'espaces verts » pour la création d'un jardin paysager en cœur de ville.

### **ARTICLE 2**

De solliciter une aide financière la plus élevée possible sachant que le projet est estimé à 274 920€ TTC.

### **ARTICLE 3**

De s'engager sur une mise à disposition de l'espace public pour une durée de 20 ans.

**ARTICLE 4**

De signer tout document s'y rapportant.

**ARTICLE 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

**ARTICLE 6**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le comptable public.

Fait à Marcoussis, le 15 février 2024

Le Maire,  
**Olivier Thomas**

